

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **27 mars à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : C. NEGRI-AZAIS par M. IBARS - S. BERBEZIER par M. PEREZ - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - S. JEAN

15. Demande de subvention toiture hôtel de ville (J-F. MARY)

L'hôtel de ville de la commune subit des infiltrations importantes en toiture qui nécessite une réfection au cours de l'année 2018.

La Région Occitanie promeut la rénovation énergétique des bâtiments publics afin de devenir la première région à énergie positive de France.

Le dispositif prend la forme d'une subvention, avec un taux maximum d'intervention de 30% des dépenses éligibles pour un plafond de subvention : **50 000 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Pourcentage	Montant € HT
Région	30 %	38.000
Commune	70 %	89.000
	Coût du projet	127.000 €

Au vu de ces éléments, il appartient au conseil municipal :

D'accepter la demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour l'ensemble des éléments afférents à ce dossier.

De donner délégation à M. le Maire ou son représentant pour enclencher toute demande de subvention auprès d'autres organismes

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
À L'UNANIMITE**

Accepte la demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour l'ensemble des éléments afférents à ce dossier.

Donne délégation à M. le Maire ou son représentant pour enclencher toute demande de subvention auprès d'autres organismes.

Et ont, les membres présents,

signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

